

Image not found or type unknown



droit civil, expertise, jugement

Par **graf**, le **06/03/2012** à **13:23**

jugement expertise

il existe au moins un arrêt de la cour de cassation datant probablement du début des années 2000 qui précise que le juge civil a l'obligation de vérifier les affirmations de l'expert judiciaire qu'il a nommé. Qui pourrait me donner au moins une référence de cet arrêt ou d'équivalents?